



Transport des personnes par autocar Évolution de l'achat regroupé

Québec, le 30 octobre 2015 – La Direction générale des acquisitions (DGACQ) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) souhaite effectuer un suivi auprès de sa clientèle concernant le déroulement des prochaines activités relatives à l'achat regroupé « Transport des personnes par autocar ».

Le contrat en vigueur qui permet l'acquisition de billets prépayés et postpayés arrive à échéance le 30 novembre 2015. Un nouveau contrat comprenant des modalités différentes devra être mis en œuvre afin de répondre aux besoins exprimés par la clientèle dans le cadre de la période de récolte des engagements se terminant le 30 octobre 2015.

Il est à noter que les clients actuels recevront, dans les prochains jours, **un communiqué d'Autocars Orléans Express Inc.** faisant mention des nouvelles mesures que l'entreprise compte implanter. À ce sujet, le CSPQ **suggère à sa clientèle** d'écouler les billets prépayés en inventaire et de privilégier l'acquisition de billets postpayés. Cette suggestion vise à pallier à toute éventualité dans le cas où les méthodes d'utilisation des titres de transport seraient modifiées. La DGACQ tient néanmoins à réassurer sa clientèle sur la validité des sommes engagées lors de l'obtention des billets prépayés.

Finalement, le CSPQ s'engage à effectuer un suivi auprès de sa clientèle concernant l'évolution de l'achat regroupé.

Pour toute information, veuillez communiquer avec le personnel du service à la clientèle de la DGACQ au 418 643-5438 ou sans frais au 1 888 588-5438, ou par courriel à ser.clientele@cspq.gouv.qc.ca.

Source : Marie-Pierre Michaud, conseillère en acquisition
Direction des achats regroupés